

AFFAIRE N° 53

OBJET : Autorisation d'agir en justice pour obtenir la cessation d'un bail rural :
terrain COUILLOUX.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Après appel d'offres, la Commune de Saint-Denis passait avec Mr MOREAU Janick un bail de 7 ans pour l'exploitation et la mise en valeur d'une partie du terrain Couilloux, appartenant à la Commune de Saint-Denis, moyennant un bail annuel progressif (bail rural en date du 1er avril 1976).

Des modifications de ce contrat initial, proposées à Monsieur MOREAU en cours de bail, ne sont jamais suivies d'effet par lui.

En 1980, Mr MOREAU est mis en demeure de régler ses loyers, d'évincer les sous locataires indûment introduits sur le terrain et de cesser les abus de jouissance qu'il commet (entrave à la circulation sur les chemins d'exploitation, accaparement de l'eau à son seul profit, exploitation de pierres de taille, etc...), faute de quoi il provoquera la résiliation du contrat prévu à l'article 12 du bail.

En juillet 1981, Mr MOREAU Janick déclare que le contrat a en fait été signé, sans son accord et à son insu, par son père et non par lui-même.

Le 28 décembre 1981, la Commune de Saint-Denis informe Mr MOREAU Joseph de ce que le bail signé par lui est nul et qu'il doit libérer les lieux.

La dette de Mr MOREAU envers la Commune de Saint-Denis s'élève à ce jour à la somme de 129 000 francs.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à agir en justice pour obtenir :

- en référé et vu l'urgence, qu'un expert soit désigné pour constituer les preuves nécessaires à l'engagement d'un contentieux,
- devant le Tribunal d'Instance, que le bail de Mr MOREAU cesse de produire ses effets avec toutes les conséquences de droit qui en découlent.

Mise aux voix, cette affaire est ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion
le 25 mai 1982*